

COMMUNE d'OETING

PROCES-VERBAL

Séance du 9 septembre 2025 à 19 h 30

Convocation du 4 septembre 2025

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

ORDRE DU JOUR

Nombre de conseillers :

En exercice.....	23
Présents	20
Procurations	2
Absent	1

Membres présents : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, SPINDLER Annette, ZUSCHROTT Franz, MARGHERITA Michel, SCHAEFFER Yves, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, BACH/HUART Christelle, SCHLUSSER Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick.

Membres absents excusés : SCHIFFER Isabelle, (procuration à Laurence NEUMAYER), DIEUDONNE Myriam (procuration à PACIELLO Virginie).

Membres absents : GIGLIA Emmanuel

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025

POINT N°1 – Désignation du secrétaire de séance

POINT N°2 – Autorisation de recrutement d'agents contractuels

POINT N°3 – Création d'un emploi statutaire

POINT N°4 – Signature de Convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération de Forbach

POINT N°5 – Convention d'assistance MATEC : AMO pour transformation du tennis couvert en salle communale et associative.

POINT N°6 – Autorisation donnée au Maire pour négocier l'acquisition éventuelle d'un local [Crédit Mutuel]

POINT N°7 – Signature des Actes administratifs liés à l'achat de 2 parcelles en section 4 et 5

Divers

- PLU - Point sur ouverture de l'enquête publique
- Désignation d'un référent territorial EESH
- Compte rendu sur la vie scolaire, périscolaire, associative et communale
- Avancement des chantiers en cours et travaux en régie

Informations :

- Aire de jeux
 - Avenant n°2 – Lot N° 2 Mobilier Jeux Espace Vert
- Tennis
 - Avenant 1 Lot 3
 - Avenant 1 Lot 6
 - Avenant 1 Lot 12
- Article 4 - Passation et exécution des marchés sans formalités préalables
- Article 15 – Déclaration d'intention d'aliéner

Annexes :

- Convention de prestation de service Communauté d'Agglomération de Forbach
 - Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec MATEC
-

Approbation du PV de la séance 24 juin 2025

✓ **Observations : néant**

Décision : Le procès-verbal du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité

POINT N°1 – Désignation du secrétaire de séance
DE2025_06_24_01

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer, en début de chaque séance, un secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil Municipal,

➤ de nommer Mme Nathalie ADAM, Adjointe administrative, en qualité de secrétaire de séance.

Décision du Conseil Municipal : Accord

REMARQUES CONSEILLERS

POINT N°2 – Autorisation de recrutement d’agents contractuels
DE2025_09_09_02

Autorisation de recrutement d’agents contractuels

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

Afin de compléter la délibération prise le 1^{er} décembre 2020, point n°13, nous vous prions de trouver ci-dessous la délibération modifiée.

Dans sa séance du 15 novembre 2012, point 4.3, le Conseil Municipal a décidé d’autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l’article 3-1 de la Loi du 26 janvier 1984, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il convient de compléter cette délibération.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l’article 3 alinéa 1 (remplacement) et l’article 3, alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers) ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l’urgence du remplacement d’agents territoriaux indisponibles ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un ou plusieurs agents contractuels afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité ou à un accroissement saisonnier d’activité,

Le Conseil Municipal,

Vu l’exposé du Maire ;

Vu l’avis favorable de la commission « finances » réunie le 24 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

Décide à l’unanimité

1° D’AUTORISER le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l’article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à l’indice terminal du grade de référence.

2° D’AUTORISER le Maire à recruter des agents contractuels à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l’article 3, alinéa 1 et 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et leur profil. La rémunération sera limitée à l’indice terminal du grade de référence.

3° D’AUTORISER le Maire à recruter des salariés de droit privé dans le cadre d’emplois d’insertion dans les limites fixées par la réglementation.

4° D’AUTORISER le maire à signer des conventions avec l’Etat, lui permettant de recruter des salariés relevant du droit privé, à durée déterminée, dans le cadre fixé par la réglementation en vigueur, et dans la perspective de favoriser leur professionnalisation et leur insertion professionnelle.

5° D’AUTORISER le Maire à recruter des personnels dans le cadre d’activités accessoires, dans la limite des cumuls d’activité autorisés par les décrets n°2007-658 du 2 mai 2007, n°2017-105 du 27 janvier 2017, n°2020-69 du 30 janvier 2020, et lorsqu’il s’agit de fonctionnaires, de les indemniser par mandat administratif.

6° PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondant aux emplois prévus seront inscrits au budget primitif de l’exercice en cours.

POINT N°3 – Création d'un emploi statutaire
DE2025_09_09_03

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu **du besoin d'adapter l'organisation des services municipaux et de répondre au besoin de fonctionnement de la collectivité**, il convient de renforcer les effectifs du service **Général**

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de **Secrétaire Général de Mairie** à temps complet ou non complet (dans ce cas préciser la durée hebdomadaire de service, soit **28 /35ème**) pour assister les élus dans la préparation des dossiers communaux, d'encadrer les services administratifs à compter du **10 septembre 2025**.

Cet emploi pourrait être pourvu par un **fonctionnaire de catégorie A** de la filière **administrative**, au grade d'**Attaché**.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie **A** dans les conditions fixées par **l'article L 332-8** du CGFP.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de **niveau Bac + 3 ou d'une expérience professionnelle équivalente (le cas échéant)**. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'**Attaché** entre **l'échelon 1 et 3 du grade**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois, **pour la création d'un poste à 35h et d'un poste à 28h**
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire : S'il n'y a pas de question, je vais vous expliquer pourquoi nous devons créer ce poste.

Un changement est nécessaire, d'autant plus que nous ne respectons plus les critères réglementaires. Notre ancienne secrétaire n'avait pas le grade nécessaire ni les diplômes nécessaires pour exercer le poste de secrétaire générale.

Si nous devons recruter quelqu'un, ce qui n'est pas encore fait, il devrait être de catégorie A, au grade d'Attaché.

POINT N°4 – Signature de Convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération de Forbach

DE2025_09_09_04

M. le Maire donne la parole à Monsieur FROEHLINGER, Adjoint en charge des travaux.

VU Les articles L5211-56, L5215-27 et, L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la coopération intercommunale et aux compétences des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales ;

VU les articles L. 2121-29 et L. 2221-1 du CGCT, qui permettent aux communes de recourir à des prestations de services pour l'exercice de leurs compétences ;

CONSIDERANT

- que, dans le prolongement de sa délibération du 24/09/2015, relatif à l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France souhaite déployer une aide complémentaire d'assistance portant sur les volets administratifs et techniques des marchés publics, destinée aux communes qui ne disposent pas d'agents qualifiés dans ce domaine,
- que la Communauté d'Agglomération de Forbach dispose de l'expertise et des moyens nécessaires pour assurer ces prestations ;
- l'intérêt de la commune d'OETING de bénéficier de ces services ;

La nécessité pour la commune de OETING de bénéficier de l'assistance de la Communauté d'Agglomération de Forbach dans le domaine administratif et technique relatif à la commande publique, est avérée et réaliste.

En effet, notre Commune n'est pas dotée d'un service marchés publics, ni d'un service technique renforcé dont les agents sont qualifiés dans les compétences suivantes : voirie, urbanisme et aménagements divers, bâtiment, VRD.

Les objectifs de cette assistance sont multiples et variés :

- Renforcement des compétences internes, en bénéficiant notamment, d'un retour d'expérience, de formation en vue de développer à terme une culture de la commande publique au sein de la commune,
- Assurance d'une sécurisation des procédures et ainsi minimiser les risques de recours ou de contentieux,
- Assurance d'une veille juridique et réglementaire,
- Optimisation des achats publics, avec une aide à la définition des besoins de manière précise et efficace
- Mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables (clauses sociales,)
- Gain de temps et efficacité, avec une amélioration de l'organisation et du suivi des marchés.

Les types de prestations et leur champ d'intervention sont précisés dans la convention en annexe

La convention de prestations de services, en annexe, a pour objectif de définir les modalités de collaboration entre notre Commune et la Communauté d'Agglomération de Forbach, dans le respect des intérêts de chaque partie.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide :

Par **21 voix pour,** **0 voix contre et** **1 abstention**

- **D'APPROUVER** le principe de la convention de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Forbach pour une assistance administrative et technique dans le domaine des marchés publics, conformément au projet annexé ;
 - **D'APPROUVER** les modalités financières ;
 - **D'AUTORISER** le Maire où l'un de ses adjoints à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents ou toute modification,
 - **DE PREVOIR** les dépenses afférentes à cette convention pour l'année 2025 et les suivantes
-

Mme BOSLE Emile: Combien ça coûte?

M. FROEHLINGER Didier : 30 euros de l'heure.

M. SCHAEFFER Yves : S'ils gèrent aussi bien que les poubelles, ce n'est pas la peine. Donc je me demande si bientôt la commune va être rattachée à Forbach ? Nos communes n'ont plus de moyens de se gérer elles-mêmes.

M. le Maire: Non, mais si on ne prend pas la communauté d'Agglomération, il faut qu'on prenne un bureau d'études, c'est du pareil au même. Nous n'avons pas les compétences.

M. SCHAEFFER Yves : Le problème, c'est que ça fait quand même peur quand tu les vois travailler dans la région.

M. le Maire : Là, le problème se pose de telle manière : comme eux, ont la compétence eau et assainissement, et comme on va refaire la rue de Folkling, il est prévu de refaire aussi l'assainissement et l'eau. Autant qu'ils fassent l'ensemble. C'est pour ça que ce sera fait, puisqu'on n'a pas les compétences, et qu'ils l'auraient fait de toute façon.

M. SCHAEFFER Yves : Je me demande s'ils ont vraiment les compétences. C'est ça le problème.

M. le Maire : Ce n'est plus de mon ressort, cher ami.

POINT N°5 – Convention d'assistance MATEC : AMO pour transformation du tennis couvert en salle communale et associative.

DE2025_09_09_05

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, 1^{ière} Adjointe

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;

VU le projet de transformation du bâtiment du tennis couvert existant en une salle communale et associative destinée à accueillir des activités sportives, culturelles et associatives ;

CONSIDERANT que cette opération présente des enjeux techniques, administratifs et financiers nécessitant un accompagnement spécialisé pour garantir la bonne conduite du projet, le respect des délais et la maîtrise des coûts ;

CONSIDERANT que l'entreprise MATEC a proposé une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) visant notamment à :

- Définir et préciser les besoins de la commune,
- Aider à la rédaction du programme de l'opération,
- Assister la commune dans la procédure de consultation des maîtres d'œuvre et des entreprises,
- Analyser les offres et proposer un choix argumenté,
- Accompagner la commune dans le suivi technique, administratif et financier du projet jusqu'à sa réception,
- Vu la convention d'AMO transmise par l'entreprise MATEC, dont le coût prévisionnel maximum de la mission s'élève à 16 620 € TTC, financé sur le budget communal – section investissement,

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le recours à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la transformation du tennis couvert en salle communale et associative ;
- **DE VALIDER** la convention proposée par l'entreprise MATEC pour un montant maximum de 16 620 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'AMO avec l'entreprise MATEC, ainsi que tous documents afférents à cette opération ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal – section investissement.

M. ZUSCHROTT Franz : Est-ce que vous avez une deuxième délibération pour une deuxième entreprise ?

M. le Maire : L'AMO, c'est un bureau d'études.

M. ZUSCHROTT Franz : Oui, vous avez une deuxième délibération pour une autre entreprise ou autre bureau d'études.

Mme NEUMAYER Laurence : Non, en fait, on adhère à MATEC.

M. le Maire : Nous sommes adhérents de cet établissement public, rattaché au département de Moselle.

M. ZUSCHROTT Franz : C'est obligatoire aussi ?

M. le Maire : Non, ça dépend, nous ne sommes pas obligé, mais comme on paye une cotisation, c'est inclus.

Mme THILLEMENT Céline : Donc en fait pour 16 620 euros, on va faire en fait une évaluation de ce qu'il est possible de faire.

M. le Maire : Voilà

Mme NEUMAYER Laurence : En fait, 16 620 euros c'est sur plusieurs tranches. Soit ils feront juste le projet, c'est quelques milliers d'euros. Ils feront aussi les appels d'offres, c'est quelques milliers d'euros de plus.

Mme THILLEMENT Céline : Là, les 16 000 euros, c'est juste pour savoir ce que l'on peut dépenser chez eux ?

M. le Maire : Non, non.

Mme NEUMAYER Laurence : Non c'est le maximum, si on valide toutes ces prestations chez eux.

Mme THILLEMENT Céline : D'accord.

M. le Maire : Ils recherchent, les subventions et ainsi de suite. Tout ça c'est compris là-dedans.

M. DANN Daniel : Donc c'est progressif en fin de compte.

M. le Maire : Voilà.

M. DANN Daniel : Donc si on valide la première étape, on continue ensuite ?

Mme NEUMAYER Laurence : Pas forcément. Enfin, on peut continuer chez eux ou alors dire finalement c'est un gros chantier, on passe chez un architecte et après c'est ce dernier qui prend le relais.

M. DANN Daniel : D'accord, après il faut voir la faisabilité de la chose.

Mme NEUMAYER Laurence : Ils ne factureront que les services qu'ils auront réalisés pour la commune.

M. DANN Daniel : Parce que ça serait quand même bien qu'on se dote d'une salle de ce type mais ça a quand même un certain coût.

Mme NEUMAYER Laurence : Ah oui bien sûr.

M. DANN Daniel : Il faut tout mettre aux normes et là on a du mal à estimer le coût des travaux.

M. le Maire : Parce que eux ils nous font tout entre guillemets. Ils font des demandes de subventions, ils cherchent, ils font tout. Si on continue avec eux.

M. ZUSCHROTT Franz : Donc en fait, ils vont accompagner le travail ou ils vont faire une analyse

M. le Maire : Ah non, ils accompagnent sur tout.

M. le Maire : Pour le moment, comme pour l'aire de jeux, c'est eux qui l'ont fait. Pour la construction du tennis, ils ont fait les études. Pour la cour d'école, c'est eux qui ont suivi le chantier.

Mme NEUMAYER Laurence : En fait, ils proposent la définition du besoin et ils peuvent faire la réalisation du programme technique 1400€ par exemple, la consultation des intervenants 1250€, la phase B C'est l'avis phase pro 1600 € c'est tout, ça se rajoute ou pas. S'ils ne le font pas on ne paye pas.

M. ZUSCHROTT Franz : Bon vous avez le cahier des charges avec le prix derrière, c'est ça?

Mme NEUMAYER Laurence: Oui, donc pensez qu'au maximum, ce sera ce prix-là.

Mme THILLEMENT Céline : Déjà, je pense que ce sera bien de savoir où est-ce qu'on met les pieds, entre guillemets, les possibilités et surtout à quel tarif?

M. le Maire : De toute façon, dès qu'on aura un projet, on reviendra vers vous, quoi qu'il arrive.

M. DANN Daniel : Et puis l'entreprise MATEC, ils sont sérieux. Il faut leur faire confiance

M. le Maire : C'est un organisme départemental.

M. DANN Daniel : Oui, ils ont toujours été sérieux.

**POINT N°6 – Autorisation donnée au Maire pour négocier l’acquisition éventuelle d’un local
[Local Crédit Mutuel]**

DE2025_09_09_06

Le Maire a eu un entretien avec le Directeur du Crédit Mutuel le 4 juillet 2025,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif aux acquisitions immobilières par les communes,

VU la mise en vente du local situé au numéro 220 rue saint Antoine, anciennement occupé par le Crédit Mutuel,

CONSIDERANT l'opportunité que pourrait représenter pour la commune l'acquisition de ce bien en vue de développer des activités associatives,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, avant toute décision définitive d'achat, de solliciter l'avis des services des Domaines et d'engager des négociations avec le propriétaire,

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à entreprendre les démarches nécessaires à l'étude de l'acquisition du local situé 220 rue Saint-Antoine, cadastré Section 8 Parcelle 239 et à solliciter l'avis des services des Domaines ;
- **D'AUTORISER** également Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à négocier les conditions financières et juridiques de cette acquisition et, le cas échéant, à signer une promesse de vente sous condition suspensive de l'approbation du Conseil Municipal ;
- **PRECISE** qu'une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Municipal pour statuer définitivement sur l'acquisition et son financement ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente décision.

Mme KIEFFER Annick: On a une idée de prix déjà ou pas du tout ?

M. le Maire : Pas du tout.

Mme BOSLE Emilie: Avant d'engager le processus d'achat, est-ce qu'on réalisera une étude du coût des travaux de mise aux normes ?

M. le Maire : Oui ça c'est logique.

Mme BOSLE Emilie: Ce n'est pas précisé donc je pose la question.

M. le Maire : La première chose c'est d'aller négocier, d'aller voir le bâtiment, comment il est, dans quel état il est.

M. DANN Daniel: Je pense que la première chose à voir c'est dans quel état il se trouve et envisager éventuellement par la suite.

M. le Maire : Parce que le problème pour nous, c'est d'aller le visiter, de prendre rendez-vous avec le propriétaire. La première demande, on l'a faite début juillet. C'est le Crédit Mutuel qui est venu vers nous, début juillet déjà, avant qu'ils ne vident les locaux. On a pris contact, et puis entre-temps, il y a eu des vacances, ça a reporté la date de la visite.

Une visite est prévue ce mois-ci, et puis après on verra. Il faut que nous fassions un diagnostic, mais déjà il faut qu'on aille visiter et voir de quoi il en retourne.

M. ZUSCHROTT Franz : Dans objectif vous l'achetez?

M. le Maire : Associatif, pour faire des locaux associatifs.

Mme KIEFFER Annick: Avec des places de parking ?

M. le Maire : Il y a des parkings derrière.

Mme KIEFFER Annick : Non

M. le Maire : Il y a trois places de parking.

Mme KIEFFER Annick : Il y a des parkings derrière ? C'est de savoir combien il y a de places de parking déjà ?

M. le Maire : Il y a des parkings derrière plus trois ou quatre devant.

Mme KIEFFER Annick : Parce que pour une association. C'est une dizaine.

M. le Maire Il y a une dizaine de place de parking. Plus trois ou quatre devant, voilà. Après, tout dépend, maintenant, il faut voir ce qu'on veut en faire.

M. DANN Daniel : Disons qu'il faut voir si c'est intéressant d'investir là-dedans ou pas.

Mme THILLEMENT Céline : En tout cas, il y a de la place et il y a 2 étages.

M. le Maire : Oui, après je ne connais pas trop le local. Ce que je connaissais c'est ce qu'il y a au niveau de l'entrée. Après il faut voir comment c'est aménageable. Et surtout comment le bâtiment est dans l'ensemble et dans quel état il se trouve, on ne sait pas.

Mme THILLEMENT Céline : Et voir qu'est ce qui est encore aux normes et qu'est-ce qui ne l'est plus.

M. le Maire : Et voilà. D'un autre côté, ça serait dommage de le laisser échapper si l'on peut en faire quelque chose. Après, ça ne se fera peut-être pas, je n'en sais rien.

M. DANN Daniel : Ça serait bien que le village se dote de ça pour les associations, ça serait bien si c'est viable.

POINT N°07 – Signature des Actes administratifs liés à l'achat de 2 parcelles en section 4 et 5
DE2025_09_09_07

Monsieur le Maire informe,

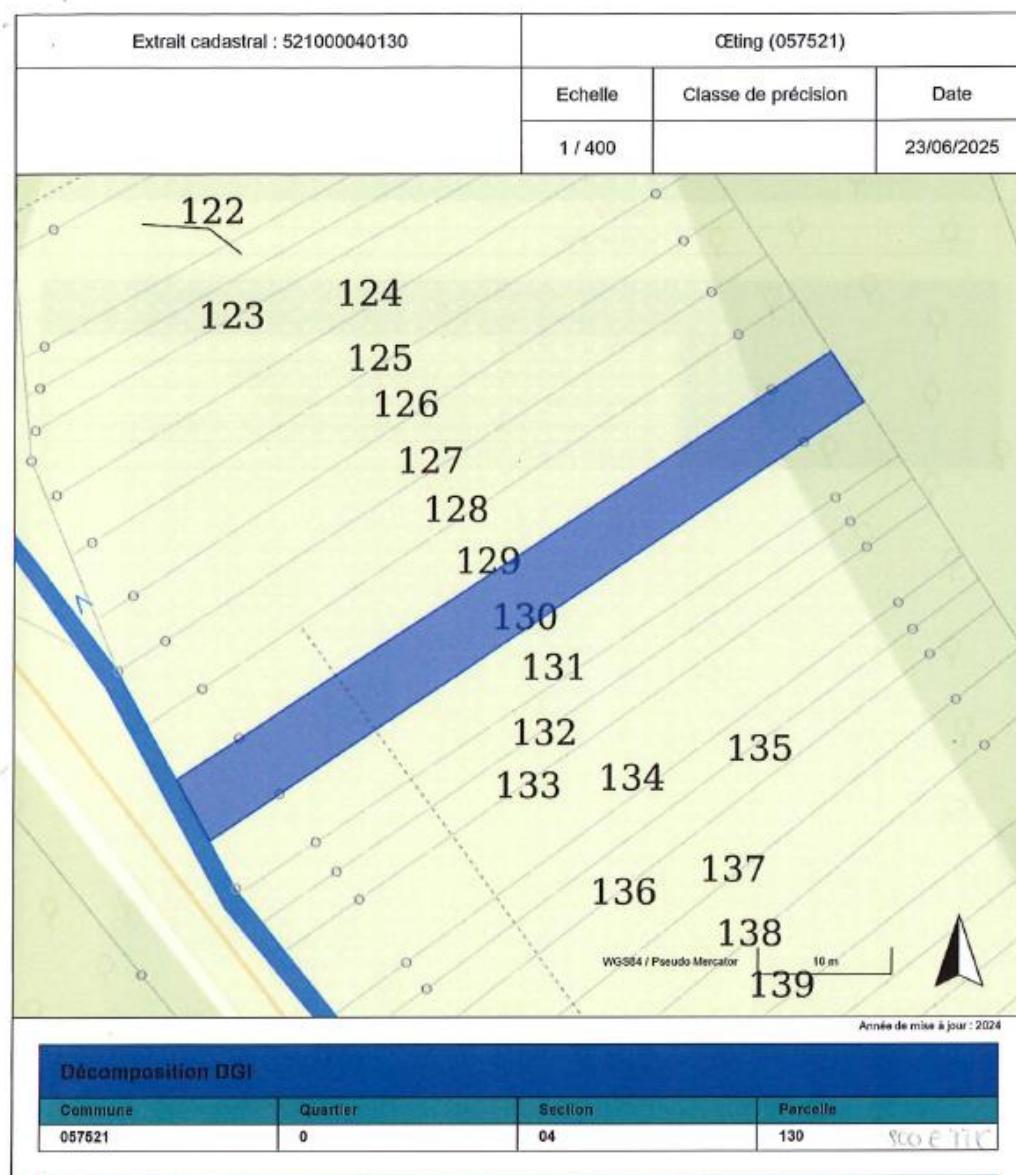
Afin de compléter la délibération prise le 24 juin 2025, point n°11, nous vous prions de trouver ci-dessous la délibération modifiée.

Deux administrés nous proposent de vendre à la commune les parcelles non bâties leur appartenant cadastrées :

- Section 04 parcelle n°130 de 291m² d'un montant de 800 euros TTC
- Section 05 parcelle n°137 de 197m² pour 1 euro symbolique

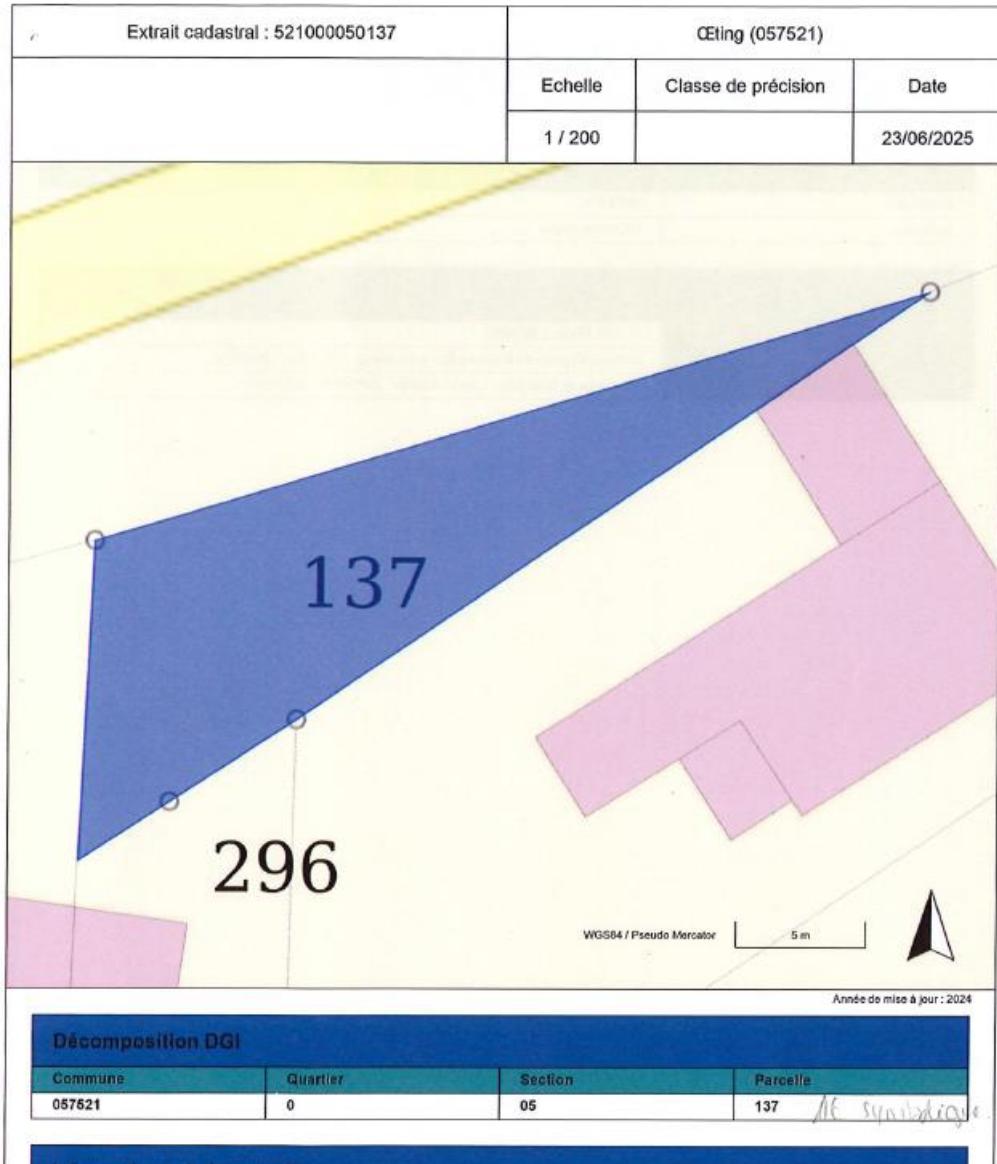
Les frais notariaux seront à la charge de l'acheteur

Section 4 parcelle n°130



Le Maire présente le plan cadastral aux conseillers.

Section 5 – parcelle n°137



Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'autoriser le Maire à SIGNER les actes administratifs liés à l'achat, l'acquisition ou la vente de ces parcelles.**

Divers

- PLU - Point sur ouverture de l'enquête publique

M. le Maire : Vous avez dû voir partout dans la presse que l'enquête publique du PLU est ouverte et lancée, que le commissaire enquêteur a déjà tenu sa première permanence. A ce jour il y a eu 2 personnes qui sont venues consulter.

L'enquête a débuté le 1er septembre 2025, Monsieur Norbert DALSTEIN, Commissaire Enquêteur était présent pour sa première permanence en Mairie, le Lundi 1er septembre 2025 de 9h à 12h. Il sera également présent le mercredi 17 septembre 2025 de 17h à 20h et le vendredi 3 octobre de 14h à 17h.

Un ordinateur est mis à disposition de nos concitoyens en mairie afin qu'ils puissent consulter tous les documents relatifs au PLU

M. le Maire invite M. Didier FROEHLINGER, Adjoint chargé des Services techniques, à présenter ce point.

- **Sur le dossier des travaux en cours**

M. FROEHLINGER Didier : On va commencer par l'aire de jeu. Je ne sais pas si vous êtes passés déjà sur l'aire de jeu en haut, à l'allée Erckmann Chatrian Il y a des arrêtés qui ont été pris pour l'ouverture de ces aires de jeu. Je ne sais pas si vous les avez vus ?

Mme PACIELLO Virginie : Ils ne sont pas forcément respectés, mais j'ai vu.

M. FROEHLINGER Didier : Comme ça, le garde-champêtre pourra verbaliser et la gendarmerie aussi, si jamais il y a trop de bruit.

Mme PACIELLO Virginie : Tu peux appeler?

M. FROEHLINGER Didier : Oui.

M. FROEHLINGER Didier : On passe à la cour de l'école. Vous savez qu'on est en train de la végétaliser. Je ne sais pas si vous avez vu les photos sur Facebook, sur le site ou si vous êtes passés là-bas.

On y a enlevé les enrobés et il s'avère qu'il y a une teneur en HAP là-dedans. C'est de l'hydrocarbure aromatique polycyclique. Ce sont des produits chimiques qui fait que les enrobés tiennent ensemble, c'est ce qu'ils faisaient dans le temps. Ça ne se fait plus aujourd'hui. Nous avons donc enlevé ces enrobés et il se trouve qu'on ne peut pas les stocker n'importe où à cause de la teneur en HAP. Donc pour l'instant ils sont stockés chez nous derrière, parce que on reste propriétaire de ces enrobés.

M. le Maire : Toute notre vie.

M. FROEHLINGER Didier : Maintenant on va les laisser dégrader, ils ont une teneur de 750 milligrammes par mètre carré alors que le maximum c'est 500 grammes par mètre carré. Et on les stocke pour qu'ils puissent se dégrader avec les ultraviolets du soleil. Donc de temps en temps il faudra les remuer et chaque année il faudra passer pour faire un test. Et une fois que ce sera dégradé, que ce sera passé à 500 mg, on pourra les mettre en déchetterie.

Mme BOSLE Emilie : Et c'est quoi les risques liés à ces HP?

M. FROEHLINGER Didier : Cancérogènes.

Mme BOSLE Emilie : Et qui est ce qui va les manipuler?

M. LOMBARDI Mario : Qui est ce qui se protège ?

M. FROEHLINGER Didier : Pour l'instant, il n'y a aucun risque, ils sont stockés.

Mme BOSLE Emilie: Oui, mais tu as dit que chaque année, il faut les remuer?

M. FROEHLINGER Didier : Il faut les remuer de temps en temps, oui

Mme BOSLE Emilie: Ceux qui les remuent. Est-ce qu'ils encourrent des risques ?

M. le Maire : Il n'y a pas de la poussière.

M. FROEHLINGER Didier : Tant qu'il n'y a pas de poussière, il n'y a aucun risque.

M. le Maire : Pendant 40 ans, c'était dans la cour d'école.

Mme BOSLE Emilie: Oui, c'est pour ça que je pose la question aussi.

M. FROEHLINGER Didier : Les enfants, ils couraient là-dessus et tout.

Mme THILLEMENT Céline : Et ils sont stockés, ils sont stockés derrière, mais à même le sol.

M. FROEHLINGER Didier : Oui, il n'y a rien qui descend. Ça ne s'infiltre pas dans le sol, rien.

M. le Maire : Non, ça se dégrade avec les UV, pas avec l'eau.

M. le Maire : Après nous, on est un peu rassuré, car à Spicheren, ils ont pire.

M. FROEHLINGER Didier : A Spicheren, ils ont 2500 g par mètre carré.

M. le Maire : Ils ont le même problème, j'ai posé la question au Maire de Spicheren

Mme BOSLE Emilie: Et ça va prendre combien de temps pour se dégrader ?

M. FROEHLINGER Didier : Jusqu'à 500 g, ça peut durer 2 voire 5 ans.

M. le Maire : Après, rien ne nous empêche de les faire retraitter. Ça c'est une autre question.

M. FROEHLINGER Didier : Après il y a un devis qui est en cours pour les enlever, les mettre en déchetterie spécialisée. Et ce devis-là, on l'attend.

M. ZUSCHROTT Franz: Le volume on a eu combien quand même ?

M. FROEHLINGER Didier Bonne question. Il y a une vingtaine de camions.

M. ZUSCHROTT Franz: Une vingtaine de camion ? C'est énorme.

M. le Maire : Maintenant il y en a beaucoup moins puisqu'on a végétalisé. Si demain on les enlève il n'y a plus aucun problème, s'il n'y a plus rien dedans

M. FROEHLINGER Didier : Sinon, concernant la cour d'école, il reste encore du mobilier à mettre en place là-bas, notamment un tableau, puis une structure pour que les enfants puissent faire l'école dehors. Il y a les plantations qui vont suivre en octobre, novembre, parce que là, ce n'était pas la saison pour planter. Il y a un portail avec un portillon qui va venir à la place des barrières erras qui sont actuellement en place. Ça vient là, d'ici la fin du mois. On est en train de voir pour une solution pour la flaue d'eau qui est à l'école.

M. le Maire : Encore que, c'est pour qu'ils puissent sauter dedans.

M. FROEHLINGER Didier : A Spicheran : Ils ont demandé à ce que les caniveaux qu'ils ont faits soient plus profonds pour que les enfants puissent sauter dedans.

Mme BOSLE Emilie: Les parents sont ravis.

Mme THILLEMENT Céline : Mais l'école s'est dotée de bottes en caoutchouc ?

M. FROEHLINGER Didier : Il y a des questions sur la cour de l'école ? Il y aura du marquage encore qui viendra.

M. DANN Daniel : Ce n'est pas fini hein?

M. FROEHLINGER Didier : Non, non, il y a du marquage qui viendra, notamment avec une piste de course et une marelle.

M. DANN Daniel : Oui, il y a différents choses. Les gamins ils vont demander. Il manque des choses, ce n'est pas fini.

M. le Maire : En principe, l'ensemble du programme a été élaboré avec le concours des enseignants, des élèves et des parents.

M. DANN Daniel : Juste pour précision, les CM2 actuels, c'est ceux qui ont fait le projet avec Mme Tagliarini, il y a deux ans. C'est eux qui suivent le truc de près ? Parce qu'ils disent ils manquent ça, ils manquent ça.

M. le Maire : Ça a été fait en collaboration avec les écoles. C'est la commune qui finance, je vous le dis tout de suite. Ce ne sont pas les écoles qui financent, ni l'éducation nationale.

M. DANN Daniel : Il y a eu des subventions quand même.

M. FROEHLINGER Didier : Ensuite, c'est bon pour la cour de l'école ?

Le tennis. Il y a quelques finitions qui restent à faire encore. Il y a un grillage qui va être posé du tennis jusqu'à l'entrée du hangar. C'est en cours. Et les clés ont été données au club de tennis. Donc voilà, c'est opérationnel. Des questions ?

M. le Maire : S'il n'y a plus de question sur les travaux.

M. FROEHLINGER Didier : On a les fenêtres de l'école. Les portes fenêtres ont été changées, notamment dans le bureau de Monsieur Dann, la cafétéria et la tisanerie.

Il y a un devis qui est en cours pour les rideaux, pour couper la chaleur. Et le lavage des carreaux a été effectué cette semaine.

L'école maternelle : le lavage des sols a été effectué par l'entreprise Abyss Propreté. Et il reste encore les 3 salles de classe à faire, elles seront faites pendant les vacances.

M. FROEHLINGER Didier : Des questions sur l'école, sur les travaux ? Non, d'accord.

M. FROEHLINGER Didier : La chaudière du club de foot est en panne, elle ne fonctionne plus donc il faut qu'on cherche une solution pour changer ça. On a fait des devis, ça a un coût, c'est une histoire de 23 000€, après, il faut voir si on a des subventions.

Mme BOSLE Emilie : Ce n'est pas qu'il faut la réparer, il faut la changer.

M. FROEHLINGER Didier : Ils n'ont plus d'eau chaude.

M. SOTGIU Mario : Le corps de chauffe est cassé et ça revient aussi cher. Il est fissuré. Donc elle tourne, on utilise du gaz et on ne chauffe pas.

Mme BOSLE Emilie : Faites juste attention.

M. FROEHLINGER Didier : Oui, Emile ?

Mme BOSLE Emilie: Au gymnase de Folkling, la chaudière a été changée récemment, quand ils ont fait tous les travaux d'isolation et de rénovation, ils ont mis un système.

M. FROEHLINGER Didier : Avec des copeaux ?

Mme BOSLE Emilie: Oui et qui chauffe. Alors, quand le gymnase est chauffé, ça chauffe l'eau et le reste du temps, en été, c'est une résistance qui chauffe le ballon d'eau chaude. Ça fait 3 fois que la résistance est changée. Attention au système qu'on met en place. Le principe, l'idée était bonne de se dire, on utilise le circuit de chauffage pour chauffer l'eau et le reste du temps une résistance pour consommer moins d'énergie. Mais voilà, c'est la 3e fois.

M. le Maire : Le club de foot chez nous, il a un chauffe-eau.

Mme BOSLE Emilie: ce n'est pas le même système donc là c'est bon.

M. FROEHLINGER Didier : C'est quelle boîte qui l'a monté ?

Mme BOSLE Emilie: Je ne sais pas.

M. FROEHLINGER Didier : Ensuite au niveau de la commune, il y a des travaux qui sont effectués par le CAT de Petite-Rosselle, notamment à Rochefoucauld et rue Marillac Lefranc .Ils sont en train. Ils étaient à Rochefoucauld aujourd'hui.

Mme BOSLE Emilie: Ah oui ?

Mme BOSLE Emilie J'allais dire je n'ai rien vu.

Mme BOSLE Emilie: Ils font quoi exactement ?

M. FROEHLINGER Didier : Les bacs, Les plantations.

M. FROEHLINGER Didier : Ensuite, ils ont aussi nettoyé la butte qu'il y a au terrain de foot. Il y a une grande butte.

Je ne sais pas si vous avez vu, à la mairie on a mis aux normes l'accessibilité, c'est les picots qu'on voit là.

M. le Maire : Puis les podotactiles et ainsi de suite.

M. FROEHLINGER Didier : C'est fait aussi.

Au cimetière, on avait parlé du mur qui était en train de s'effriter, on a décidé de le réparer pour l'instant. Ca nous permettra de voir de manière plus approfondie ce qu'on va faire et puis toutes les subventions qu'on pourra avoir. D'autres questions sur des travaux qui ont été réalisés ou qui sont en cours ?

M. le Maire invite M. Mario SOTGIU, Conseiller délégué chargé des Services techniques, à présenter ce point.

• **Sur l'avancement des travaux en régie**

M. le Maire : Je passe la parole à Monsieur SOTGIU qui va nous dire ce que les ouvriers ont fait.

M. SOTGIU Mario : On a fait la peinture à l'école maternelle, donc on a fait la salle de motricité avec le couloir et le hall d'entrée. On a tout repeint et ensuite on a installé des chapiteaux au schiste. On les a mis à la disposition du centre aéré parce qu'il y avait des travaux dans la Cour, donc ils ne pouvaient pas trop jouer. Donc on a tout déplacé sur le schiste et comme ça on a essayé de n'embêter personne. Et on va continuer à mettre les coussins berlinois. On en a deux, on a vu ce matin avec Didier où on va les mettre

Mme BOSLE Emilie: C'est là-dessus que j'ai une question. On avait pris une délibération pour faire des marquages supplémentaires, parce que là ce qui a été fait c'est de repasser sur l'existence, voilà, mais le marquage supplémentaire qui était prévu, il sera fait quand ?

M. SOTGIU Mario : C'est en vue tout ça, là pour l'instant on va finir tout ce qu'on à faire et ensuite, on va se pencher là-dessus, mais c'est prévu. Il y a d'ailleurs même sur la route de Gaubiving des petits trucs à faire, et donc on va faire tout ça en même temps. Avec les coussins berlinois qui sont prévus.

M. SCHAEFFER Yves Est-ce que vous avez prévu quelque chose pour l'entrée de la rue du Général de Gaulle?

M. le Maire : Ce qui veut dire?

M. SCHAEFFER Yves : Quand tu rentres dans le village, parce que là...

M. le Maire : On a déjà mis un radar pédagogique, qu'est-ce que tu veux faire de plus ?

M. SCHAEFFER Yves : Je te pose la question, j'ai des personnes qui m'ont parlé, qui habitent dans le coin là-haut.

M. SOTGIU Mario : On va rajouter 2 dans la rue là déjà. Après on va voir parce que bon, ça roule partout, vite.

M. SCHAEFFER Yves : Oui mais là, c'est l'entrée du village, ils montent la route départementale à fond la caisse

M. le Maire : Maintenant pour ne pas polémiquer là-dessus, s'il y a plein de gens qui viennent réclamer que ça roule vite, que nous mettions le radar en place

M. SOTGIU Mario: Ils ne dépassent pas les 50.

M. le Maire : Ils ne roulent pas vite, mais ça c'est l'impression que tu as, l'impression de vitesse. Il y en a qui roulent vite, mais quand même rare.

M. SOTGIU Mario : On a fait des relevés sur 200 passages, je crois que c'était 200, 220, je crois qu'il n'y en avait que 10 au-delà de 80, donc c'était beaucoup. Le reste c'était plus à 35, 50. On a des relevés.

M. le Maire : En principe c'est sûr, la grande vitesse c'est la nuit.

M. ZUSCHROTT Franz : Il y en a en pleine nuit qui roule à 80 ?

M. le Maire : Oui il y en a qui passent dans le village à 110.

M. SOTGIU Mario : Ils roulent comme des fous, après la vitesse.

M. le Maire : Moi-même j'étais surpris par le dernier relevé qu'on a fait. Il y a quand même, 2000 voitures qui passent dans le village. Alors s'il y a un ou deux qui roulent un peu vite, ce n'est pas beaucoup en moyenne. Après, quand toi tu es debout et que la voiture passe à côté, même si elle roule à 40, la vitesse ressentie est plus élevée. Nous aussi, on était surpris qu'il n'y ait pas plus d'excès de vitesse, ou bien de vitesse supérieure.

M. ZUSCHROTT Franz : C'est quand même la question, qu'est-ce qu'on fait avec les personnes qui roulent trop vite.

M. le Maire : Après il y en a quand même qui arrivent à rouler à 110.

M. ZUSCHROTT Franz : Est-ce que vous avez tout de même le numéro ?

Mme BOSLE Emilie: Non, quand c'est des relevés, ce n'est pas en photo.

M. le Maire : Les radars que nous avons ne relèvent que les vitesses pas les plaques d'immatriculation.

M. ZUSCHROTT Franz : On peut relever le numéro avec les deux caméras pour l'entrée dans le village et la sortie ?

Mme NEUMAYER Laurence : Mais ça ne te dit pas que la voiture était en excès de vitesse au moment où elle est passée devant la balise.

Mme BOSLE Emilie : Je rebondis sur ce qu'il disait avec les caméras. On avait dit aussi que les caméras qui étaient placées sur la rue du Général De Gaulle, Entrée rue des sources et rue du Général De Gaulle, prendraient aussi des gens qui sortent à contresens de la rue du Général De Gaulle. Est-ce qu'il y a eu des verbalisations ou des rappels à l'ordre ? J'ai l'impression que ces derniers temps, c'est encore plus fréquent qu'avant.

Mme BOSLE Emilie: Non, mais ne serait-ce que des rappels.

M. SOTGIU Mario : On leur a dit.

M. le Maire invite Mme Laurence NEUMAYER, 1^{ière} adjointe, à présenter ce point.

• Compte rendu sur le périscolaire et la vie communale

Mme NEUMAYER Laurence :

Inscriptions pour le Périscolaires :

Si vous vous souvenez, en juin, c'était la panique, il y avait trop d'enfants, ils ne savaient pas comment ils allaient gérer ça, il y avait des refus.

Les parents s'en étaient pris verbalement et violemment à la directrice du périscolaire pour avoir plus de places. Elle a fini par ouvrir 70 places en cantine pour la pause de midi.

Beaucoup trop par rapport à nos capacités. Résultat, il y a 50 enfants après qui mangent le midi.

Donc ça a été toute une histoire alors qu'il n'y avait pas assez de place pour tout le monde si chacun avait été raisonnable

Donc il n'y a pas de problème, c'est réglé, il y a de la place pour tous les enfants le midi. Il y a des jours où il y a même des disponibilités. Voilà, ça se passe bien, comme toutes les rentrées, ce n'est pas facile, il y a des petits, mais ça va bien.

Concernant l'Assistante germanophone donc au dernier Conseil, j'avais annoncé qu'on avait recruté quelqu'un. C'était Madame F. qui s'est présentée d'ailleurs au Conseil d'école des 2 écoles, élémentaire et maternelle en juin, qui a participé à la journée de prérentrée le 29 août.

Et le 31 août au soir, elle a fait un message à 21h29 en disant, Je suis au regret de vous annoncer que je ne prendrai pas mes fonctions d'assistante d'éducation allemande demain matin, lundi 1 septembre 2025, à l'école d'Oeting.

Nous sommes tombés de haut, on ne s'y attendait pas. Elle avait signé son contrat, son planning, tout était OK et tout d'un coup, plus rien n'allait.

J'ai contacté cette dame car sa décision nous a tous fortement surpris et déçus, personne n'était au courant. Les écoles ne le savaient pas, tout le monde l'attendait, elle n'est pas venue. Elle m'a indiqué que les modalités d'intervention au sein de l'école élémentaire ne lui ont pas convenues le jour de la pré-rentrée, alors que c'était tout à fait conforme à ce qui est prévu par le centre transfrontalier. Cette personne voulait être autonome, avoir sa propre classe et faire ce qu'elle voulait. Ça n'a pas fonctionné.

Dans l'urgence, j'ai rappelé le Département de Moselle qui m'a transmis une liste de candidats potentiels. Et Mme M. a été reçue hier. Elle est allée tout de suite rencontrer le directeur de l'élémentaire, la directrice de la maternelle. Elle a découvert les bâtiments et elle est prête à commencer lundi.

Donc lundi, elle sera au centre transfrontalier à Saint-Avold pour une journée de formation là-bas, et mardi, elle sera à l'école avec le planning qu'on avait prédefini. C'est une dame très calme, très posée. J'espère que ça se passera bien.

M. le Maire invite Mme Magali BOURGUIGNON, 3^{ière} adjointe, à présenter ce point.

• **Compte rendu sur la vie scolaire et associative**

M. le Maire : Je passe la parole à Madame Bourguignon.

Mme BOURGUIGNON Magali : J'ai élaboré une liste d'inscriptions pour le repas des seniors, pour les gens qui veulent bien être bénévoles. Il y a un peu tous les postes, donc je vais passer la feuille si ça vous intéresse. Merci de vous y inscrire.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a plus de questions?

M. ZUSCHROTT Franz : Concernant les poubelles publiques. Ils sont toujours plein de déchets domestiques.

M. le Maire : Ce n'est pas la commune qui gère cela, c'est la communauté d'agglomération.

M. ZUSCHROTT Franz : Non, je ne parle pas de ça. Les petites poubelles de la commune, c'est à nous.

M. le Maire : Notre garde-champêtre est dessus, il a interpellé deux ou trois personnes qui ont été verbalisées.

M. le Maire : S'il n'y a plus de questions, je vais lever la séance.

Informations :

- Création d'une aire de jeu :

Avenant n°2 – Lot N° 2 Mobilier Jeux Espace Vert

Objet : Avenant n° 2 Lot N° 2 Mobilier Jeux Espace Vert, signé le 16 juin 2025

Montant de l'avenant 2 160 € HT soit 2 592 € TTC

Nouveau montant du marché : 113 299,70 € HT soit 135 959,67 € TTC

- Construction du complexe de tennis :

Avenant 1 Lot 6 Métallerie:

Montant de l'avenant HT : - 570 euros soit - 684 euros TTC, nouveau montant du lot : 23 817,68 euros HT soit 28 581,22 euros TTC signé le 8 juillet 2025

- **Avenant 1 Lot 3 Charpente bois :**

Montant de l'avenant 970 euros HT soit 1 164 euros TTC, nouveau montant du lot: 484 628,57 euros HT soit 581 554,28 euros TTC signé le 18 juin 2025

- **Avenant 1 Lot 12 Peinture :**

- Montant de l'avenant 660 euros HT soit 792 euros TTC, nouveau montant du lot: 7 913,74 euros HT soit 9 496,49 euros TTC signé le 8 juillet 2025

- **Article 4 - Passation et exécution des marchés sans formalités préalables**

MOUVEMENT	Date	Tiers	Impulsion	MLTC EUROS
2025 COMMUNE OETING				
Annonce enquête publique PLU parue le 14/08/2025 - 2025/37-	28/08/25	EDIM3 SAS	D120202 OPNI	361,54
étude de faisabilité mise en conformité club canin 2025/36	19/08/25	MOSELLE AGENCE TECHNIQUE	D120203 OPNI	2 700,00
Avenant 1 recherche de subvention réaménagement cour d'école - convention 2023VRD054 - 2024/29	19/08/25	MOSELLE AGENCE TECHNIQUE	D120203 OPNI	3 871,03
Assistance technique, désimperméabilisation cour décole - convention 2023VRD054 - 2024/29	19/08/25	MOSELLE AGENCE TECHNIQUE	D120203 OPNI	1 060,00
2025-cour école -lot 2 - 2025/38	05/09/25	TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT	D121212 128	3 988,80
2025-cour école -lot 1 - 2025/38	05/09/25	EUROVIA ALSACE LORRAINE SAS	D121212 128	52 455,98
mobilier cuisine école maternelle - 2025/34 et 2025/35	14/08/25	NATHAN MATERIEL EDUCATIF	D1212184 OPNI	930,75
10 ordi portable HP PROBOOK 15,6 pouces + 10 souris éco primaire + 5 casques Raines éco maternelle - 2025/33	06/08/25	RELECO SYSTEM WOJCIK KEVIN	D1212183 OPNI	2 704,00
1 ordinateur portable asus vivobook x705 u - 17 pouces PLU Maine - 2025/32	06/08/25	RELECO SYSTEM WOJCIK KEVIN	D1212183 OPNI	329,00
1 ordinateur portable 12,5 pouces - dell latitude 5280 - 2025/31	06/08/25	RELECO SYSTEM WOJCIK KEVIN	D1212183 OPNI	289,00
1 défibrillateur nouveau tennis hors marché - 2025/30	08/08/25	SCHILLER FRANCE	D1212188 OPNI	1 611,60
Système alarme anti intrusion mairie - 2025/29	04/08/25	SECURE LIFE	D1212135 OPNI	4 639,66
Bombe peinture grise ISUZU - 2025/28	04/08/25	WURTH FRANCE	D1212182 OPNI	40,80
Plantations complémentaires Complexe tennis Hors Marché - 2025/28	10/07/25	EUROVIA ALSACE LORRAINE SAS	D121212 OPNI	2 388,67
2024-Aire Jeux - lot 2 - Mobilier / Espace Vert - 2025/17	03/07/25	ALBERT KEIP PARCS ET JARDINS SAS	D1212188 OPNI	20 436,00
1 Nettoyeur HP RENON THERMIQUE BOOSTER 250b 151 - N° série: 25050296001 - 2025/27	03/07/25	LNF PIECES MOTOCULTURE	D1212158 OPNI	2 888,00
Bombes de peinture Confection grille + console maintien grille benne ISUZU	03/07/25	WURTH France	D1212182 OPNI	92,42
Convention d'assistance technique subvention tennis 2021BAT045 - 2021/15	14/08/25	MOSELLE AGENCE TECHNIQUE	D123231 127	6 000,00
2024-Tennis- lot 6 / Situation 3 - 2021/15	10/07/25	POSE DE TOUTES FERMETURES SARL	D123231 127	3 843,69
Mise construction tennis club - 2021/15	10/07/25	CITEL	D123231 127	1 322,30
Mise construction tennis club - 2021/15	10/07/25	ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN A4	D123231 127	3 121,57
2024-Tennis-lot 9 / Situation 6 - 2021/15	10/07/25	LADROSSE KRUPA	D123231 127	9 781,45

- **Article 15 – Déclaration d'intention d'aliéner**

1. Vente d'un immeuble bâti ; cadastré Section 5 n° 333 et Section 8 n° 206 d'une superficie de 3 ares 66 ca ;
2. Vente d'un immeuble non bâti sis au lieu-dit « Pfaffenlange Gewann » cadastré Section 12 n° 431 d'une superficie de 4 ares 77 ca ;
3. Vente d'un immeuble bâti sis 27, impasse du Manège cadastré Section 7 n° 771 d'une superficie de 2 ares 70 ca ;
4. Vente d'un immeuble bâti sis 120, impasse des Tourterelles cadastré Section 8 n° 741 d'une superficie de 3 ares 85 ca ;
5. Vente d'un immeuble bâti sis 260, rue du Petit-Bois cadastré Section 7 n° 606, 673 et 677 d'une superficie de 6 ares 28 ca ;
6. Vente d'un immeuble bâti sis 188, rue du Fockloch cadastré Section 12 n° 399, les parcelles provisoires n° 2,4 et 5 d'une superficie de 1 hectare 25 ares 84 ca ;

La commune n'a pas exercé son droit de préemption

La séance est levée à 21 h 00

M. DERUDDER Germain :

Mme NEUMAYER Laurence :

M. FROEHLINGER Didier :

Mme BOURGUIGNON Magali :

Mme MULLER Christiane :

M. SOTGIU Mario :

Mme SPINDLER Annette :

M. LOMBARDI Mario :

M. ZUSCHROTT Franz :

Mme SCHIFFER Isabelle : **Procuration**

M. SCHAEFFER Yves :

Mme PACIELLO Virginie :

M. WEBER Jean-Marc :

M. KOMAC Geoffroy :

Mme BOSLE Emilie :

Mme DIEUDONNE Myriam : **Procuration**

Mme BACH/HUART Christelle :

Mr MARGHERITA MICHEL :

M. SCHLUUPP Loïc :

M. DANN Daniel :

Mme THILLEMENT Céline :

Mme KIEFFER Annick :

M. GIGLIA Emmanuel :